

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six

Le : 26 février

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2026

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Patrice CHAUVET, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Déborah CORNILLON, Monsieur David BARLET, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur David FRETILLE, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Michel BAUDU, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Lakhdar ABED, Madame Muriel COTTIER, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Sylvie DEBIAIS ;

PROCURATIONS : Monsieur Jacques MIGOZZI à Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Arnaud BOUHIER à Madame Aurore BOUHIER ;

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Chloé RESTOUEIX, Monsieur Ludovic DELHOUME, Madame Elodie HAMELIN, Monsieur Stéphane CARILLON, Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE ;

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice CHAUVET ;

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Votants : 21

Présents : 19

Délibération n°2026-02-06 Adhésion à la nouvelle centrale d'achat, Focus Numérique, pour la téléphonie fixe et internet

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L.2113-2 et suivants relatifs aux centrales d'achat ;

Vu la délibération de l'établissement public Val d'Oise Numérique portant création de la centrale d'achat territoriale « Focus Numérique » et fixant ses modalités de fonctionnement ;

Considérant que la centrale d'achat « Focus Numérique » est compétente pour passer et gérer des marchés publics relatifs aux travaux, équipements et **services** numériques, et notamment en matière de télécommunications (téléphonie fixe, accès internet, services associés) ;

Considérant l'intérêt, pour la commune de Rilhac-Rancon, de recourir aux marchés passés par cette centrale d'achat afin de bénéficier de conditions économiques et techniques optimisées, d'une simplification des procédures de passation et d'une expertise spécialisée dans le domaine du numérique ;

Considérant que l'adhésion à la centrale d'achat n'impose pas à la commune de recourir

systematiquement à ses marchés mais lui ouvre la possibilité d'y avoir accès pour tout ou partie de ses besoins en matière de téléphonie fixe et d'accès internet ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adhérer, à compter du 02 mars 2026, à la centrale d'achat « Focus Numérique » pour les besoins de la commune de Rilhac-Rancon en matière de téléphonie fixe, d'accès internet et services de télécommunications associés.
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'adhésion, tout avenant éventuel ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 27 mars 2026

Affiché / Notifié le 27 mars 2026

Certifié exécutoire le 27 mars 2026

Publiée le 27 mars 2026

Le Maire,

Nadine BURGAUD

